

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DIFFUSÉ LORS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA SEC SUISSE

Doper le perfectionnement professionnel

Le perfectionnement professionnel doit pouvoir bénéficier de meilleures conditions-cadres financières et fiscales. Telles sont les revendications émises par la Société suisse des employés de commerce lors d'une conférence de presse tenue jeudi à Berne. Bien que contribuant largement à la capacité concurrentielle de la Suisse, la formation professionnelle supérieure ne bénéficie pas d'une reconnaissance politique idoine.

Le perfectionnement professionnel constitue un élément déterminant pour la capacité concurrentielle d'un pays. En Suisse, il ne bénéficie pourtant pas d'un appui suffisant. La formation professionnelle supérieure est aussi particulièrement touchée par ce phénomène. Cette dernière s'avère être une spécificité bien helvétique: les professionnels peuvent devenir des expertes et des experts dans leur secteur sans pour autant avoir suivi une filière académique. La formation qui débouche sur un brevet ou un diplôme fédéral ou un diplôme d'une école supérieure spécialisée se déroule généralement en cours d'emploi, ce qui fait que les personnes qui suivent ces formations font bénéficier leurs employeurs des expériences professionnelles acquises déjà pendant leur formation en pouvant les appliquer immédiatement dans leur pratique quotidienne.

«Bien que les praticiens hautement qualifiés soient très recherchés dans les milieux économiques, et que le système helvétique reçoive des éloges de toutes parts pour son efficacité et sa proximité par rapport aux préoccupations de l'économie, il ne bénéficie pas d'un soutien suffisant de la part des milieux politiques», a expliqué Mario Fehr, président de la SEC Suisse lors de la conférence de presse. La formation professionnelle supérieure, dont sont issues environ autant de personnes que les universités et hautes écoles spécialisées, bénéficie pourtant de moyens 20 fois moins élevés. Compte tenu de l'inégalité de traitement sur le plan financier, la SEC Suisse revendique une augmentation de financement public pour ces filières.

Le perfectionnement professionnel est assumé financièrement soit par les employeurs, soit par les étudiantes et étudiants. La SEC Suisse demande donc que les personnes qui suivent ces filières de formation puissent déduire systématiquement leurs dépenses de leurs impôts. Ce n'est actuellement pas encore le cas partout là où les administrations cantonales des contributions considèrent que le perfectionnement débouche sur une promotion professionnelle ou un nouveau métier. Le principe des déductions fiscales ne représente un attrait en faveur du perfectionnement que si les contribuables peuvent s'y fier, souligne la SEC Suisse.

De plus, la Société suisse des employés de commerce s'oppose clairement à l'assujettissement de la formation à la taxe sur la valeur ajoutée comme l'a proposé le Conseil fédéral dans le cadre de l'unification de la TVA. «Les investissements dans le capital humain



doivent être fiscalement soutenus et non pas contrecarrés, déplore Mario Fehr. La SEC Suisse va se battre résolument contre cette mesure pour que les étudiants n'aient pas à s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée en plus des dépenses de formation qui sont déjà à leur charge.

Berne, le 21 août 2008

Pour tout renseignement complémentaire: Luc Python, secrétaire central pour la Suisse romande, mobile 079 355 45 89